

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du périmètre délimité des abords (PDA) de la borne milliaire de la commune de SAINT-AUNES

Il sera procédé du **lundi 14 mars 2022 à 09h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00**, soit durant 16 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de révision du périmètre délimité des abords de la borne milliaire de la commune de Saint-Aunès.

Monsieur Claude ROUVIERE, directeur des services techniques du CHU de Montpellier, retraité, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

La personne auprès de laquelle les informations relatives au projet peuvent être demandées est **Mme Séverine CHEVALIER**, au 04.67.87.48.48 – Courriel : urbanisme34130@orange.fr

Le dossier d'enquête détaillant le projet de révision sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête soit du **lundi 14 mars 2022 à 09h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00** :

– en **mairie de Saint-Aunès**, siège de l'enquête, Place de la Mairie- 34 130 Saint-Aunès, et sur le site au lien suivant : www.saint-aunes.fr ;

– au **moyen du point numérique** pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04.67.61.61.61 ;

– sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

Les observations et propositions du public pourront être déposées ou transmises durant toute la durée de l'enquête du **lundi 14 mars 2022 à 09h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00** :

– sur le **registre d'enquête** déposé à la mairie de Saint-Aunès, siège de l'enquête, Place de la Mairie- 34 130 Saint-Aunès sur rendez-vous au 04.67.87.48.48.

– **par écrit** à Claude ROUVIERE, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, à la mairie de Saint-Aunès, siège de l'enquête : « **Enquête publique révision du périmètre délimité des abords de la (PDA) borne milliaire** » — **Place de la Mairie- 34 130 SAINT-AUNES.**

– les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/revision-perimetre-borne-milliaire-saint-aunes/>

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Saint-Aunès, Place de la Mairie- (34 130) Saint-Aunès, lors de ses permanences aux dates et horaires ci-après :

– le **mercredi 16 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

– le **mardi 29 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00**

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 seront affichées et devront être strictement respectées.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Les rapports et conclusions motivés seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Saint-Aunès, siège de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de Région Occitanie pourra prendre un arrêté portant révision du PDA de Saint-Aunès.